



Assemblée générale

Distr. générale
12 décembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session
Cinquième Commission

Point 112 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003

Fonds de réserve : état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées

Rapport du Secrétaire général

1. On trouvera présenté ci-après l'état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées, visé par les directives concernant le fonds de réserve énoncées dans l'annexe à la résolution 42/211 du 21 décembre 1987. Les dépenses additionnelles qui pourraient être financées par prélèvement sur le fonds de réserve, soit au total 1 490 200 dollars, sont présentées en détail dans l'annexe au présent rapport. Les montants indiqués pour chaque rubrique correspondent à ceux que la Cinquième Commission a recommandés lorsqu'elle a examiné les différents états et prévisions de dépenses révisées.

2. Dans sa résolution 55/233 du 23 décembre 2000, l'Assemblée générale a décidé que le fonds de réserve de l'exercice biennal 2002-2003 serait fixé à 18,9 millions de dollars. Ainsi que l'indique la résolution 56/255 du 24 décembre 2001, le solde du fonds de réserve s'est établi à 2 192 100 dollars, compte tenu des imputations approuvées pendant la partie principale de la cinquante-sixième session. Le 15 mars 2002, la Cinquième Commission a décidé d'informer l'Assemblée générale que l'application de la résolution 56/266 du 27 mars 2002 entraînerait des dépenses additionnelles, et recommandé à l'Assemblée générale d'autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum de 566 800 dollars au titre du chapitre 22 (Droits de l'homme) et de 103 900 dollars au titre du chapitre 32 (Contributions du personnel). Elle a indiqué que le montant total de 670 700 dollars serait prélevé sur le fonds de réserve. Au moment où se tient la cinquante-septième session, le solde disponible du fonds de réserve pour l'exercice biennal 2002-2003 est donc de 1 521 400 dollars. En conséquence, la somme des nouveaux prélèvements et des prélèvements possibles, soit 1 490 200 dollars, récapitulés dans le présent rapport, ne dépasse pas le solde disponible du fonds de réserve.



3. Conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 42/211, la Cinquième Commission peut à présent recommander à l'Assemblée générale d'ouvrir les crédits demandés aux chapitres correspondants du budget-programme, à savoir :

<i>Chapitre</i>	<i>Milliers de dollars É.-U.</i>
9 Affaires économiques et sociales	662,1
14 Prévention du crime et justice pénale	230,9
22 Droits de l'homme	44,7
27 Gestion et services centraux d'appui	181,9
32 Contributions du personnel	120,6
Total partiel.	1 240,2
9 Affaires économiques et sociales : prélèvements possibles en 2003	250,0
Total général	1 490,2

4. Au cas où la Commission procéderait comme indiqué ci-dessus, elle devrait aussi prier l'Assemblée générale de noter qu'il resterait dans le fonds de réserve un solde de 31 200 dollars.

Annexe

**Fonds de réserve : état récapitulatif des incidences
sur le budget-programme et des prévisions révisées**

	<i>Séances de la Cinquième Commission</i>	<i>Milliers de dollars É.-U.</i>
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2002 (A/C.5/57/13 et Corr.1)	20e et 37e séances	44,7
Activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (A/C.5/57/24)	29e, 31e, 32e et 37e séances	250,0
Instance permanente sur les questions autochtones (A/C.5/57/26)	29e, 31e et 37e séances	455,8
Renforcement du Service de prévention du terrorisme du Secrétariat (A/57/152 et Corr.1, A/57/152/Add.1 et Corr.1 et Add.2)	20e et 37e séances	286,5
Appui administratif efficace pour assurer un suivi soutenu des résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement (A/C.5/57/32)	35e et 37e séances	203,2
Total partiel		1 240,2
Montant réservé pour une éventuelle ouverture de crédit en 2003 pour l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme		250,0
Total général		1 490,2